

Le Budget de l'INAMI a été voté : Un bilan mi-figue mi-raisin pour le GBO/Kartel

Actualité

BRUXELLES 16/10 - Lors du Conseil général de l'INAMI qui s'est tenu ce lundi, le budget de l'assurance soins de santé a été approuvé pour l'année 2024. 15 personnes ont voté pour (représentants du Gouvernement, mutuelles et syndicats de travailleurs) et 5 se sont abstenus (des employeurs, qui défendent l'industrie pharmaceutique à qui on impose d'importantes économies), informe le GBO/Kartel qui y était représenté par le Dr Marcel Bauval.



Si le Kartel se réjouit de l'octroi du budget pour différentes mesures prises, en particulier pour les médecins en formation, il souligne que les moyens mis à disposition des médecins

sont nettement insuffisants, notamment en médecine générale ainsi que dans plusieurs spécialités. Même s'il comprend bien les problèmes budgétaires actuels.

Il ne reste quasi aucune marge pour de nouvelles mesures à négocier en médico-mut, hormis une utilisation (partielle) de la masse d'index des médecins (qui est de 6,05%, soit 641,225 millions d'euros), alors que l'inflation est restée très élevée au début de 2023 et que l'indexation précédente (au 1/2/2023) n'a déjà pas suffi à couvrir l'inflation de 2022, explique le Kartel.

L'on constate que les médecins, qui représentent 28,6% du total du budget des soins de santé, n'obtiennent que 11,3% (10,814 millions d'euros) de l'attribution de la marge disponible de 168,862 millions d'euros), ajoute le syndicat.

Historique de l'élaboration du budget

Initialement, la médico-mut avait sélectionné 5 priorités :

1. Les soins palliatifs avec un budget de 5 millions d'euros

Destiné à améliorer le soutien apporté par le médecin généraliste aux patients en situation palliative et à leurs aidants proches. Pour ce faire, il est proposé d'introduire un montant forfaitaire de 120 euros par an pour les médecins généralistes.

2. Le cholestéatome avec un budget de 2 millions d'euros

Il s'agissait d'un financement d'une nouvelle technique chirurgicale (tympaanoplastie d'oblitération bénigne - BOT) qui réduit considérablement le risque de récurrence de l'affection.

3. Les soins de santé mentale avec un budget de 8 millions d'euros

Destiné à l'optimisation des soins somatiques des patients psychiatriques séjournant dans les services psychiatriques d'hôpital général, mais aussi pour prévoir une consultation multidisciplinaire entre le (pédopsychiatre) et le médecin généraliste.

4. La revalorisation de la rémunération de certains médecins hospitaliers avec un budget de 8 millions d'euros

Pour laquelle les propositions suivantes étaient privilégiées : l'infectiologue clinicien et le microbiologiste médical effectuent des tâches non liées au patient et à la performance, y compris dans le domaine de la politique antibiotique, de l'hygiène hospitalière et de la lutte contre la résistance. Un effort financier de 1,5 million d'euros était estimé nécessaire, et une revalorisation des interventions chirurgicales et les accouchements sous anesthésie, estime le Kartel.

5. La réadaptation pulmonaire multidisciplinaire

Dans sa proposition de budget 2024, le Comité de l'assurance a retenu les priorités suivantes pour les médecins avec une réduction de budget

1. Soutien multidisciplinaire en matière de soins palliatifs à hauteur de 2,5 millions d'euros

2. **Cholestéatome avec un budget d'1 million d'euros.**

3. **Soins de santé mentale à hauteur de 1,575 millions d'euros**

comprenant les soins somatiques dans les services psychiatriques des hôpitaux généraux

4. **Trajets obésité infantiles dans le cadre des projets transversaux**

5. **La Revalidation pulmonaire multidisciplinaire : 5 millions d'euros**

Dans la proposition de budget que le Gouvernement a fait adopter ce lundi par le Conseil général, le Gouvernement ne retient plus, comme nouvelles initiatives, que :

- **10 millions d'euros pour des mesures visant à interdire les suppléments d'honoraires pour les BIM.**

- **9,038 millions d'euros pour les médecins en formation** : 6,78 millions d'euros pour les médecins spécialistes en formation dans le cadre des discussions en cours sur l'évaluation et l'aménagement de la convention collective de formation et 2,26 millions d'euros pour les médecins généralistes en formation avec pour objectif de soutenir les médecins généralistes en formation qui exercent en zone rurale ou dans une zone présentant une pénurie de médecins généralistes significativement élevée, par exemple au travers d'une indemnité de déplacement ou de prise en charge des frais plus élevée.

En réunion du Conseil général, le représentant du Kartel a rappelé que le système actuel de convention est un équilibre fragile entre satisfaction financière et professionnelle des prestataires, et que la pérennité de ce système de convention risquait dès lors d'être mise à mal pour l'accord 2024 vu l'insuffisance de moyens mis à disposition des médecins, selon le syndicat.

Par ailleurs, la proposition du Gouvernement reprend aussi des montants déjà attribués (pas de nouveaux budgets donc), à savoir :

- 23 millions d'euros pour les médecins spécialistes pour la revalorisation/le rééquilibrage d'un certain nombre d'honoraires (dont 3,5 M€ pour les frais de permanence dans les centres de traumatologie majeure et 2 M€) pour le remboursement des nouveaux traitements du cholestéatome.

- 16,5 millions d'euros pour les médecins généralistes pour le soutien à la pratique (mesure déjà prévue dans l'accord médico-mut précédent) et les 23 millions d'euros pour le New Deal.

De son côté l'Inami annonce, dans son communiqué de presse, qu'en 2024 le budget global de l'assurance soins de santé verra une augmentation de 2.648 milliards d'euros. Mais pour le Kartel, l'envie de négocier un nouvel accord-médico-mut est vaine, tellement l'espace budgétaire est devenu étriqué selon lui.

Carole Stavart • Mediquality

Vous désirez rester au courant des dernières informations médicales ?

Sélectionnez les contenus de MediQuality qui vous intéressent et inscrivez-vous gratuitement aux autres newsletters.

Découvrez l'ensemble de nos newsletters

